CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E80217** **VALABLE JUSQU'AU** **03/02/2027**

ÉDITÉ LE 09/02/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 20/03/1989

Raison sociale : SATTAM

Forme juridique : SARL

Capital : 80 000

ZI 2 VALENCIENNES AEROPORT
CD 70 BATTERIE 900
59220 ROUVIGNIES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VALENCIENNES

Siret : 350 205 175 00044

Code NACE : 4311Z

Numéro caisse de congés payés : 3036254

Assurance Responsabilité Travaux :
SMABTP C54011P1351000/00273994/87

Assurance Responsabilité Civile :
SMABTP C54011P1351000/00273994/87

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2024

Téléphone : 03 27 49 50 00 **Fax :** 03 27 38 03 63

Portable : 06 74 97 09 46

Responsabilité légale :
MALAQUIN JEAN-PIERRE GÉRANT

Site Internet :

E-mail : etudes@sattam.fr

Effectif moyen : 20 **Tranche de classification :** EFF2 **Chiffre d'affaires H.T. :** 0 **Tranche de classification :** CA1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
1321	Canalisations d'assainissement (Technicité courante)	20	04/02/2026
1341	Aménagement de chaussées et trottoirs		04/02/2026
	Nombre total de qualifications : 2		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

09/02/2026 16:56

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.